



Règlement – Circuit jeunes de l'Isère (2025/2026)

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de l'Isère organise, pour la saison 2025/2026, le circuit de parties rapides jeunes de l'Isère. Ce tournoi n'est pas doté, ni en prix, ni en récompense ; il a pour vocation de qualifier dix jeunes pour la phase suivante organisée par la ligue ARA et surtout de les habituer à jouer en compétition.

Il est ouvert aux jeunes licenciés, de U8 à U16 pour ladite saison.

Plusieurs étapes seront proposées, au cours de la saison en accord entre le CDJE et les clubs volontaires à l'organisation.

Le club qui est volontaire à recevoir une étape, s'engage à :

- Fournir une salle de jeu suffisante pour accueillir 40 participants dans des conditions de jeu acceptables (avec toilettes).
- Mettre en place une buvette dont les bénéfices iront au club.
- Homologuer le tournoi (Tournoi Rapide FIDE).

En contrepartie, le CDJE s'engage à :

- Prêter le matériel de jeux et les pendules si le club n'a pas le stock suffisant.
- Fournir un arbitre si besoin.
- Payer les frais d'homologation à la FFE ; attention en cas de retard dans l'homologation les frais supplémentaires seront à la charge du club concerné.

Les étapes ont lieu le week-end, de préférence le samedi, dans la mesure du possible hors compétition fédérale ou régionale. Les horaires sont : de 13h30 à 18h00, modulables si nécessaire.

Article 2 : Système d'appariements et cadence

Nombre de rondes : 7

La cadence de jeu est de 15 min + 5s/coup.

Les règles du jeu seront celles de la FIDE (Rapide) et les appariements se feront au système suisse avec les logiciels PAPI (dernière version) ou Sharly Chess.

Inscription : 1€ (versé au CDJE)

Article 3 : Classement et qualification

A l'issue des étapes, un classement général sera effectué ; il sera établi de la façon suivante :

- Somme des points de matchs cumulés sur l'ensemble des tournois (victoire = 1 point ; match nul = $\frac{1}{2}$ point ; défaite = 0 point)
- En cas d'égalité, c'est la somme des « points de départages » qui établit le classement définitif.

Le « point de départages » étant égal au nombre de participants du tournoi, diminué de son classement.

Les 10 meilleurs joueurs ou joueuses au classement général seront qualifiés pour la phase finale, organisée par la ligue ARA.

Hormis ces dix joueurs, seront également qualifiés pour la phase finale, le premier et première de chaque catégorie d'âge et de sexe (U8 à U16) du Championnat Rapide Jeunes de l'Isère.

Si l'un de ces joueurs ou joueuses, fait partie des 10 premiers du classement général, la place sera attribuée au suivant de ce classement.

Si l'un de ces 20 joueurs ne souhaite pas participer à la phase finale, le CDJE étudiera un éventuel repêchage du suivant au classement général.